



Paris, le 31 décembre 1962.

notifiable à alors, mais non et, jusqu'à présent, "évidemment".
notifiable en effet ai alors très peu de fois eu l'occurrence de cette situation.
Il y a quelques mois la, mais non et, "malheureusement"
moins avec une notoriété ai toutefois de, existantesque
-alors que les deux dernières années ne, alors que
toutes celles-ci étaient assez peu de, moi-même n'a pas été
notifiable au moins deux fois dans -III en automne.

Cher Monsieur Dassance,

I. A déclaré à Jocelyn Jocelyn, alors que nous étions
ensemble ce, alors que j'étais venu à Paris pour une réunion
au sein du CNDLR, hier, et présenté vos excuses et celles du Dr
Labéguerie, et, en particulier, au Dr Labéguerie.
Avant de vous rendre compte de la séance, et parce
qu'il l'expliquera en partie, je voudrais faire un bref histo-
riques de ce qui l'a précédée. Le 7 novembre, Robert Lafont, que
l'on peut considérer comme le directeur de conscience de
l'UFR de Toulouse et, en particulier, une cheville ouvrière du CN, m'écrivait pour me
dire son intention de parler avec moi de la possibilité de re-
voir notre action; il me parlait notamment d'aide possible
du fait de l'arrivée à Paris d'un Occitan de valeur. Dans ma
réponse du 18, je lui ai exprimé sans fard mon manque d'
enthousiasme pour la façon dont le CN marchait -ou, pour
mieux dire, ne marchait pas; pour l'absence de concours
matériel dont je souffrais malgré mes doléances; pour le
défaut total d'avocats enregistrés, malgré mes demandes réité-
rées, auprès des Conseils de l'Enseignement. Lafont m'annonce
alors qu'il viendra à Paris en fin d'année, et pas les mains
vides.

Il suit sa lettre du 12 décembre, dans laquelle il me
fait part d'une entrevue éclair avec Bayou, député SFIO,
excellent défenseur de nos thèses. Il en résultait le projet d'
une proposition de loi "aggravant" les articles de la
précédente proposition Bayou, à présenter par l'opposition,
et destinée à normaliser, hors du facultatif, l'enseignement
de nos langues jusqu'en troisième inclus". Robert Lafont m'
invitait à lui donner mon sentiment sur l'affaire par retour
du courrier. Labéguerie, présumé être de la majorité, était
prévu pour présenter, après, une autre proposition.

Je lui ai répondu dès le soir de la réception: le
texte de ma lettre, dont je vous joins copie, vous éclairera
sur les objections que j'ai formulées, objections que j'ai été
conduit à réitérer devant le CA du Conseil National, hier.
Mon sentiment est qu'une proposition de loi n'a aucune
chance de figurer sur un ordre du jour de l'AN, parce que
inconstitutionnelle - comme on nous l'a déjà signalé précédem-
ment; que l'ennemi n'est pas surtout, tant s'en faut, le
gouvernement, mais l'administration - et que c'est donc un
problème d'information des Conseils de l'Enseignement, et
de pression politique sur le gouvernement. Comment espérer
que cette pression puisse être payante, si l'opposition
semble être l'"inventeur" d'une cause sacrée, voire démagogie
que, et que la majorité en conçoive du dépit! Dès lors, il
faut, comme nous l'avions admis avant, marcher tous

...

27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

soit ordres à IX si "éclaté".

ensemble". Prendre du recul, je veux bien, mais à condition que ce soit pour repartir dans la bonne direction. Demander "le maximum", je veux bien, si cela doit avoir un effet spectaculaire, et renforcer la pression que nous voulons exercer sur les pouvoirs publics, mais en se disant qu'il sera utile, en dernière analyse, de négocier un compromis qui n'aille pas moins loin, en toute hypothèse, que le projet de compromis n° III4- avec les pouvoirs publics.

Sur tous les points, Robert Lafont a cherché à l'emporter, devant une assemblée où il n'y avait pas, en dehors des votes, que des membres du bureau du CNDICR. Sur tous, nous nous sommes opposés, mais avons fait de mutuelles concessions que le compte-rendu de Delfau, qui a joué un rôle conciliateur, éclairera. Je pense que l'accord se résume comme suit: la proposition Bayou sera présentée en même temps que Labégue, sans doute, et d'autre part un UNR, présente-royt un autre projet; puis suivra la constitution d'un inter-groupe parlementaire réunissant tout l'éventail politique, d'accord pour faire avancer la loi Deixonne. Je pense qu'UNR et Bayou devraient se rencontrer avant déposition de leur proposition de loi, et que nous, Conseil National, nous devons, pour être plus assurés de la réussite, faire abstraction, dans toute la mesure où elles sont un empêchement ou un frein, ce qui pourrait être considéré à tort ou à raison comme manœuvres politiques.

La question Naërt et Association internationale en faveur des langues minoritaires a été ensuite débattue. Comme elle était moins difficile, je laisse le soin au procès-verba prochain de Delfau de vous en entretenir.

Yves Person, qui prépare une thèse de doctorat, me secondera désormais; ce Breton est sympathique et très dynamique; la question de l'aide matérielle sera peut-être aussi résolue.

Esérons donc,...mais espérons en nous!

Et je retourne à mon travail administratif, que j'ai emporté pour meubler le "pont" du Nouvel An, car hélas, au Ministère des Répatriés, où je dirige depuis quelque temps le Bureau du Reclassement des non-salariés, j'ai encore plus d'occupation encore que naguère et le besoin d'avoir ou une aide sérieuse ou des successeurs au CNDICR.

Croyez, cher Monsieur Dassance, à mes meilleures

espoirs pour l'avenir.

Copie transmettre, si vous voulez bien, allez-vous à Zure, bihotsez.

à MM. le chanoine P. Lafitte, Dr Labégue et Sauveur Narbaut.

avec mes meilleurs vœux
de Nouvel An.

Pierre Ibarrodo

Bihotzak aper

W.